

délibération :  
D\_2017\_6\_6

L' an deux mille dix sept , le vendredi 12 mai à 20 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du : 05 Mai 2017

Présents : 20

**Présents** : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur BERCHENY Dorian

Votants : 21

**Objet : Attribution prime  
exceptionnelle stagiaire service  
technique**

**Pouvoirs :**

Madame GROLLEAU Rachel a donné pouvoir à Monsieur SUSSET Bernard

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Madame COUSSY Stéphanie, Madame SOULET Sandrine, Madame GROLLEAU Rachel

**Secrétaire de Séance :** Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur Jérémy Magnier, actuellement en formation à la MFR Sud-Charente, a accompli depuis 2 ans plusieurs semaines de stage au sein des services techniques de la commune.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Le stagiaire a fait preuve d'une grande maturité et a montré un certain professionnalisme dans l'accomplissement de ses tâches. Ainsi, il est proposé de lui octroyer une gratification financière pour le travail réalisé.

**Entendu cet exposé, après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal :**

- **DECIDE** d'octroyer une gratification financière d'un montant de 500 € à Monsieur Jérémy Magnier, en sa qualité de stagiaire.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 12/05/2017, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le - 6 JUIN 2017

Le Maire,

Michel CARTERET

